

**Délégation départementale de Seine-et-Marne
Département Santé-Environnement**

Affaire suivie par : Alice ARLOT-HENRY
Courriel : ars-dd77-se@ars.sante.fr

Téléphone : 01 78 48 23 38
Télécopie : 01 78 48 22 55

ADDENDUM

L'arrêté préfectoral 2024/DRCL/BLI n°6 du 15 octobre 2024 porte création du syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce syndicat regroupe différentes entités, qui avaient compétence en matière d'eau potable jusqu'au 31 décembre 2024, parmi lesquelles le syndicat intercommunal des eaux de Burcy – Fromont – Rumont.

La procédure visant à instaurer les périmètres de protection autour du captage de Fromont a ainsi été initiée et suivie par le syndicat Burcy – Fromont – Rumont depuis 2003. C'est pourquoi les différents documents le mentionnent. Toutefois, le SMEAPN sera bien bénéficiaire des différentes autorisations délivrées à l'issue des enquêtes publique et parcellaire (arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection, autorisation sanitaire de distribuer l'eau et autorisation de prélèvement au titre du code de l'environnement).